

# PROCES-VERBAL DE RECEPTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES – VALISES LITTERAIRES -

*Le Centre de lecture/médiathèque de la DGEE souhaite mettre à disposition de l'ensemble des établissements scolaires de la Polynésie française, ses collections d'ouvrages.*

*Ces prêts seront matérialisés par des « Valises littéraires » et encadrés par le présent procès-verbal.*

*Le prêt des valises littéraires, sujet de ce procès verbal, est mis à disposition de l'établissement à titre gracieux.*

Cachet de la DGEE

**Etabli en présence :**

de la DGEE

**et :**

L'école/le CJA/la Structure spécialisée

de.....

Concernant les équipements mis à disposition par la DGEE listés au verso,

L'établissement déclare que :

- la réception est **prononcée sans réserve** avec effet à la date du .....
- la réception est **refusée** ou **différée** (rayer la mention inutile) pour les motifs suivants :

.....  
.....

La signature du procès-verbal emporte acquiescement du transfert à l'établissement de la charge de l'entretien, de la maintenance et de la responsabilité civile liés aux équipements concernés.

Fait à ..... le ..... en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du préposé de la DGEE

Signature du préposé de l'établissement

## EQUIPEMENTS

	Fonds Polynésien	Albums	Romans	Malles thématiques
Titre du support				
Titre du support				
Titre du support				

### ENGAGEMENTS DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Il est expressément convenu entre les parties que :

- Pendant toute la durée du prêt, l'emprunteur s'engage à prendre soin du matériel et à l'utiliser exclusivement pour un usage approprié.
- En cas de perte ou de détérioration irrémédiable du matériel, l'emprunteur s'engage à le remplacer.
- L'établissement désigne un personnel comme responsable du prêt auprès de la DGEE.
- Une fiche de prêt est associée à chaque emprunt. Elle est renseignée et signée contradictoirement lors de la mise à disposition et du retour du matériel. Elle précise le type de matériel et son état, les accessoires éventuels, la durée du prêt, les dates et lieu d'emprunt et de remise.
- Les prêts peuvent se faire sous la forme : de séries complètes, de séries panachées, de livres à l'unité, et d'ouvrages thématiques (nombre limité à 30 exemplaires).
- L'établissement s'engage à réaliser avec les élèves un travail autour des thématiques des ouvrages et doit faire l'objet d'un projet pédagogique bien défini.

### ENGAGEMENTS DE LA D.G.E.E.

La D.G.E.E. s'engage à :

- Gérer la réservation de l'établissement ;
- Acheminer les valises littéraires dans l'établissement scolaire ;
- Proposer un accompagnement pédagogique en fonction des besoins, des publics, des projets.

Le nombre maximum de « Valises littéraires » prêtés aux différents établissements, par période de 6 semaines, est de 5 unités.

Fait à ..... le ..... en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de la DGEE

Signature du représentant de l'établissement

